

Newsletter N°2 Juin 2021

La télésanté : Comment favoriser l'accès à des soins pour tous ?

La télésanté regroupe l'ensemble des activités (soins, consultations...) exercées à distance, grâce aux outils numériques, entre un professionnel de santé et son patient, avec 2 sous ensembles :

- ⇒ La **télé médecine** qui est un acte médical entre 2 professionnels médicaux (médecin, sage-femme, chirurgien-dentiste) ou entre 1 professionnel et 1 patient,
- ⇒ Le **télésoin** entre un paramédical/auxiliaire médical (infirmier, orthophoniste, psychomotricien, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, diététicien...) ou un pharmacien et 1 patient (cf. *décret et arrêté télésanté du 3 juin 2021 autorisant officiellement le télésoin*).

L'un des axes majeurs de la stratégie régionale e-Santé 2019-2023 vise la généralisation du recours à la télésanté. Dans ce cadre, une enquête est lancée auprès des professionnels de santé et des établissements de santé afin de :

- Dresser un panorama des activités de télésanté du territoire,
- Identifier les projets en cours,
- Collecter leurs besoins en télé médecine,
- Recenser les expertises disponibles sur le territoire.

Participez à l'enquête : <https://easis-consulting.forms-db.com/view.php?id=113769>

Dans ce numéro :

@nsanm Martinique : Les outils de coordination déployés en région	2
Plan d'actions cybersécurité	3
Le GRADeS, c'est quoi ?	4
Brèves	4

Télé médecine

- 1 A l'issue d'un rendez-vous, le professionnel médical peut proposer de revoir le patient à l'occasion d'une **TELECONSULTATION**
 - 2 Après la consultation à distance, le professionnel peut adresser une e-ordonnance au patient et complète son dossier médical
- 
- 1 Si le patient a besoin d'un accompagnement particulier (sanitaire ou numérique), le professionnel médical peut lui proposer une **TELECONSULTATION ACCOMPAGNEE**, avec l'assistance d'un infirmier ou d'un pharmacien
- 
- 1 A l'issue d'une consultation ou d'une téléconsultation, un professionnel médical sollicite à distance l'avis d'un ou plusieurs confrères dans le cadre d'une **TELEEXPERTISE**
 - 2 Ces derniers analysent les données reçues, envoient leurs conclusions au professionnel requérant qui adapte et complète le dossier médical de son patient
- 
- 1 A domicile, le patient recueille ses données de santé à intervalles réguliers. Celles-ci sont transmises à l'équipe médicale qui assure une **TELESURVEILLANCE**
 - 2 Le médecin du patient reçoit les données, poursuit ou adapte la prise en charge du patient et complète son dossier médical
- 
- 1 Le professionnel médical soigne son patient avec la **TELEASSISTANCE** d'un confrère qui lui fournit des indications à distance
 - 2 Une fois la consultation terminée, le professionnel prescrit le traitement adapté et complète le dossier médical du patient
- 

Télésoin

- 1 Dans le cadre du suivi d'un patient, le professionnel paramédical ou le pharmacien s'assure de son bon état de santé et le soigne à distance : séance d'orthophonie, de rééducation, conseil thérapeutique...
 - 2 Le professionnel complète ensuite son dossier médical
- 



Les outils d'Appui à la coordination des professionnels

Lancé en fin d'année 2018, le projet @nsanm Martinique vise le déploiement de Services Numériques d'Appui à la Coordination pour améliorer et sécuriser la prise en charge des patients et le déroulement de leur parcours. Il associe, autour de l'ARS, la CPTS¹ Madinina, et l'Union des Réseaux de Santé de Martinique (URSM), avec l'appui du GCS SIS².

Principaux enjeux :

Fluidité, sécurisation des prises en charge

Maintien et retour à domicile

Modernisation de la prévention

Véritable projet d'organisation médicale au service de l'ensemble des patients de la région, ce programme vise à :

- ◆ Fluidifier, coordonner et accélérer les parcours de santé du patient et de l'utilisateur,
- ◆ Améliorer la sécurisation de la prise en charge,
- ◆ Favoriser le maintien à domicile,
- ◆ Améliorer le retour à domicile,
- ◆ Améliorer et moderniser la prévention,
- ◆ Faire progresser la qualité de l'observation en santé (veille, pilotage, observatoires...)
- ◆ Améliorer l'efficacité du système de santé.

L'un des chantiers du projet, porté par la CPTS, concerne spécifiquement les acteurs de premier et second recours, l'ambulatoire, le retour anticipé après chirurgie (RAAC) et le maintien à domicile.

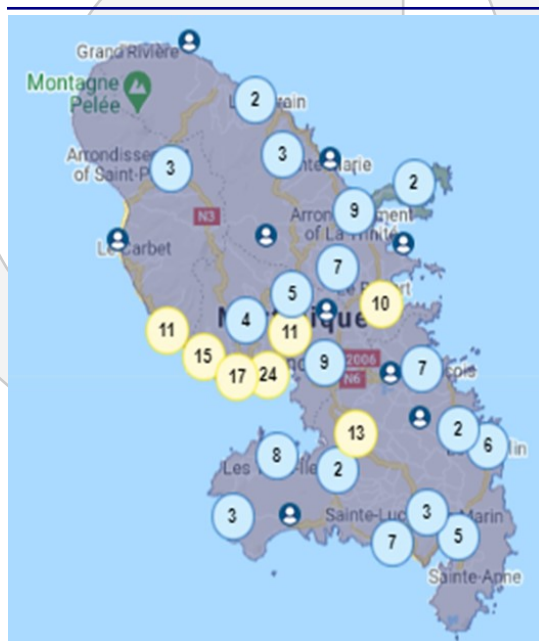
Sur ce volet, c'est l'outil Entr'Actes qui a été retenu et déployé tout au long de l'année 2020 et qui poursuivra sa montée en charge dans le temps.

Néanmoins, le calendrier de déploiement initialement prévu, axé principalement sur la RAAC, a été bouleversé par la crise sanitaire.

C'est ainsi qu'à compter du 24 mars 2020, une campagne d'enrôlement accéléré des professionnels de santé, allant au-delà de la RAAC, a été mise en œuvre. Elle s'est adressée aux médecins généralistes et aux infirmier(e)s. Au total, au 30 juin 2020, 211 professionnels, répartis sur l'ensemble du territoire, s'étaient inscrits sur l'application.

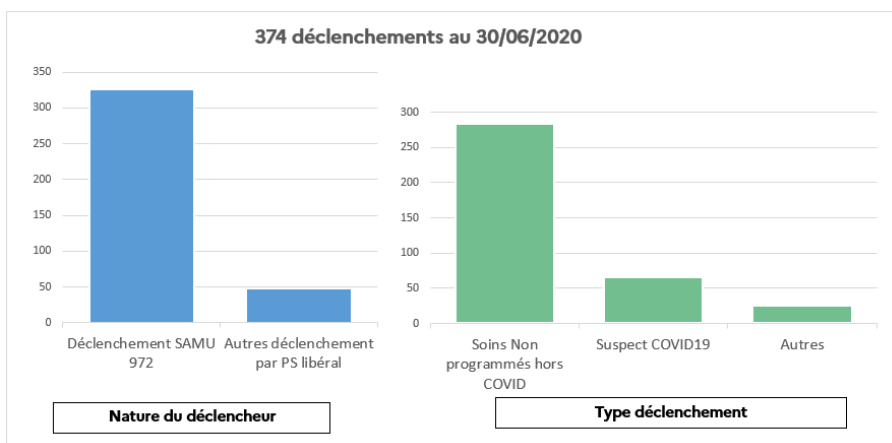
En parallèle, le dispositif Entr'Actes s'est aussi déployé au Centre 15 en avril et mai 2020, afin de répondre aux besoins de la population, en renvoyant vers la ville les prises en charge en soins non programmés ne nécessitant pas un passage aux urgences.

Ce dispositif a ainsi permis de répondre à 364 demandes de prise en charge entre mars et juin 2020.



211 professionnels inscrits au 30/06/2020

- * 62 Médecins généralistes
- * 94 Infirmiers Diplômés d'Etat
- * 1 Angiologue
- * 2 Dentistes
- * 1 Chirurgien viscéral
- * 3 Chirurgiens orthopédistes
- * 10 Pharmaciens
- * 1 Pédiatre
- * 1 Rhumatologue
- * 13 Kinésithérapeutes
- * 1 Biologiste



Le plan d'action cybersécurité régional

Face à la recrudescence de cyberattaques visant les établissements de santé ces derniers mois, il a été demandé aux établissements de santé de :

- ① Définir un plan d'action cyber qui s'appuie sur une analyse de risques et d'audits de sécurité;
- ② Effectuer les audits de sécurité des fichiers de base de données de l'annuaire (Active Directory) par l'ANSSI (Agence National de la Sécurité des Systèmes d'Information) et de Cybersurveillance par l'ANS (Agence du Numérique en Santé).
- ③ S'assurer de l'organisation de prestations de remédiation en cas de survenue d'incident cyber
- ④ Organiser un fonctionnement

Enjeux:

Assurer un accompagnement homogène de tous les établissements de santé de la Région en matière de remédiation en cas de cyberattaque

opérationnel du processus de gestion de crise interne en cas d'incident de cybersécurité.

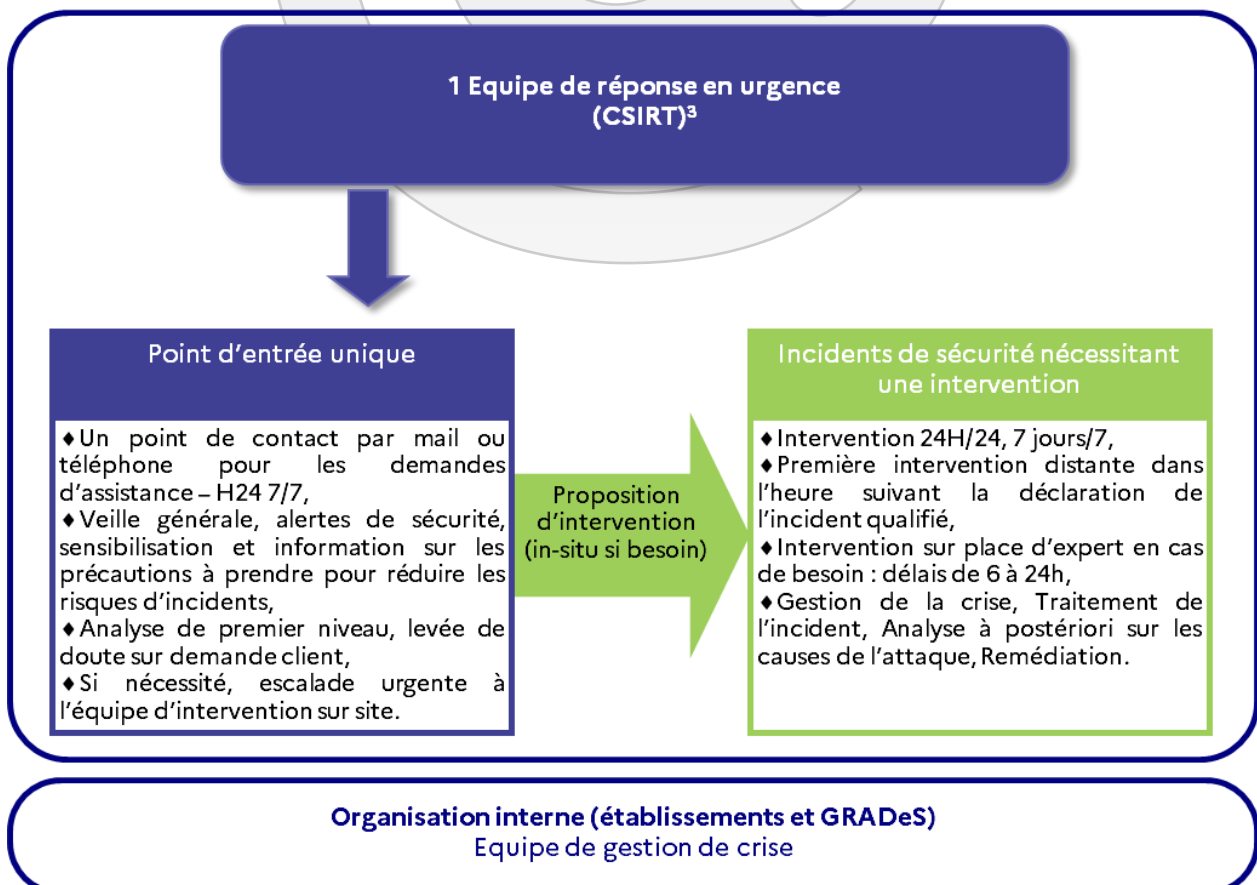
Afin d'apporter une réponse régionale à tous les établissements de santé, qu'ils soient publics ou privés et ce, quelle que soit leur taille, l'ARS a fait le choix de constituer et piloter une task-force régionale associant l'ensemble des Directeurs et

Responsables des Systèmes d'Information et de l'Organisation (DSI-DSIO) et responsables sécurités des établissements de santé de la Région, ainsi que le GCS-SIS Martinique. Cette équipe est chargée de :

- ◇ Recenser les principales actions à mener,
- ◇ Définir le bon niveau d'accompagnement à proposer aux établissements,
- ◇ Piloter la production d'une réponse régionale coordonnée, adaptée et cohérente.

Les travaux menés en lien avec cette task-force ont ainsi permis d'estimer à plus de 6 M€ les besoins régionaux pour la mise en œuvre de ce plan d'action cyber.

Prestataire externe : Solutions de remédiation en cas d'incident cyber



Le GRADeS, c'est quoi ?

Depuis 2017, les ARS peuvent s'appuyer sur les Groupements Régionaux d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADEs) pour la conduite opérationnelle des projets régionaux dans le domaine du numérique en santé.

Ces GRADeS constituent un dispositif de concertation régionale, à travers lequel l'ARS associe l'ensemble des acteurs régionaux à toutes les phases d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie régionale d'e-Santé : élaboration, déclinaison en

programmes et projets, suivi de la mise en œuvre, actualisation périodique, évaluation.

En Martinique, le GRADeS reste encore à formaliser. A ce jour, c'est le Groupement de Coopération Sanitaire Systèmes d'Information Santé (GCS SIS) qui fait fonction de GRADeS. Le chantier pour la mise en place du dispositif régional a été lancé dès 2018 avec les travaux d'élaboration de la stratégie e-Santé. Ceux-ci ont conclu à la nécessité de revoir le périmètre actuel du GCS

SIS, une partie de ses missions relevant plus de la responsabilité des établissements (Dossier Patient Informatisé et plus largement les outils de production de soins, l'hébergement des données de santé...) que de celle d'un GRADeS.

Les travaux de structuration du GRADeS Martinique devraient aboutir, à la fin de l'année 2021, à la création d'un GIP qui assurera ses missions auprès de l'ARS et des offreurs de santé de la région.

Comparaison des missions du GCS SIS et du futur GRADeS



- ◆ Accompagnement du développement de la stratégie numérique des adhérents
- ◆ Mise à disposition d'outils et services numériques à visée régionale (coordination des soins et parcours et échanges entre structures de santé)
- ◆ Mise à disposition d'outils et services numériques à visée établissements (prise en charge sécurisée, pilotage médico-économique)
- ◆ Gestion des infrastructures matérielles et logicielles supports
- ◆ Hébergement des données de santé



- ◆ Accompagnement de projets numériques en santé, soutenus par les institutions et à destination des offreurs de santé (sanitaires, médico-sociaux et sociaux),
- ◆ Appui au développement des usages des services numériques en santé,
- ◆ Définition et promotion du cadre régional e-santé : urbanisation, interopérabilité et sécurité des SIS,
- ◆ Apport d'expertises relatives à l'e-santé : mode projet, offres industrielles, etc.,
- ◆ Fédération des acteurs et animation de la communauté e-santé.

Brèves

Vers un nouveau GHT...

L'ARS a missionné la Fédération Hospitalière de Martinique (FHM) pour relancer les travaux en vue de la structuration du futur Groupement Hospitalier de Territoire qui regroupera l'ensemble des établissements publics de la Région.

Dans ce cadre, la FHM, accompagnée par Capgemini Invent et EASIS, devra notamment structurer la future Direction des Systèmes d'Information en support aux établissements du GHT.

Cette DSI de Territoire a vocation à porter le nouveau Dossier Patient Informatisé et à assurer la mise en convergence des systèmes d'information des établissements membres et le renouvellement du Dossier Patients Informatisé de territoire.

Les mesures SEGUR pour la e-Santé

Le volet numérique des priorités du SEGUR de la santé prévoit des actions d'accompagnement renforcé pour le développement des usages de la e-Santé (Dossier Médical Partagé, Messagerie Sécurisée en Santé...).

Afin de permettre aux ARS et aux GRADeS de relever ce défi, la Délégation ministérielle au numérique en santé prévoit de financer un renfort en ressources humaines au bénéfice des régions.

Pour la Martinique, ce financement devrait s'élever à 1 millions d'€ sur les 3 prochaines années à répartir entre l'ARS et le GRADeS.

Ces ressources accompagneront les acteurs dans la communication, la sécurisation des projets, la montée en compétence et l'appui de proximité des équipes.